

CHARTRE

PATIENT - PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Cette chartre a pour objet de rappeler, dans le cadre d'une **relation de confiance**, l'importance des **engagements mutuels** entre le patient et le professionnel de santé.

INFORMATIONS ET COOPÉRATION MUTUELLE

Le professionnel de santé s'engage à réaliser une **écoute active**.

Le patient s'engage à donner au professionnel de santé des **informations correctes et exhaustives** quant à son état de santé, sa consommation de médicaments, ses allergies et ses traitements en cours.

Le professionnel de santé s'engage à déterminer les **nécessités du patient** et à les prioriser conjointement avec ce dernier. Il s'engage à lui fournir les **explications adaptées** afin d'obtenir du patient son **consentement libre et éclairé**.

Le patient s'engage à se montrer **coopératif** dans le cadre du traitement qu'il a accepté. Il se conforme aux **conseils de son professionnel de santé**.

LES RENDEZ-VOUS

Le professionnel de santé s'engage à honorer les **rendez-vous** fixés dans la mesure du possible et à proposer une **solution alternative** en cas d'imprévu ou d'impossibilité.

Le patient s'engage également à **honorer son ou ses rendez-vous**.

Le patient s'engage à **respecter la disponibilité** du professionnel de santé en **annulant son rendez-vous dès que possible en cas d'empêchement** afin de réduire les délais de prise en charge.

Le **délai des rendez-vous** donnés prendra en compte la disponibilité du professionnel de santé et la situation exposée par le patient.

Le patient s'engage, en dehors d'imprévu, à **anticiper l'organisation de ses rendez-vous**.

Le professionnel de santé s'engage, en dehors d'imprévu, à **anticiper l'organisation des soins**.

LE PRINCIPE D'ÉTHIQUE

Le professionnel de santé, **tout comme le patient**, accepte de **ne pas exposer ou soumettre une pensée en dehors du soin requis**.

Le professionnel de santé, **tout comme le patient** s'engage à respecter le secret médical.

Votre professionnel de santé adhère à la charte !